



## Coronavirus covid-19

Compte tenu de la situation d'urgence actuelle nous sommes contraints de **fermer nos agences d'assurances sociales** afin de protéger la santé de la population et de nos employés conformément aux exigences des autorités.

Le traitement des demandes en cours en sera forcément impacté et nous mettrons tout en œuvre pour y remédier dès que la situation sanitaire aura été stabilisée.

L'ensemble des services administratifs doivent impérativement prioriser les tâches et traiter les situations les plus urgentes, c'est-à-dire celles qui pourraient mettre les personnes en situation de précarité financière.

**Nous vous remercions de votre patience et de votre solidarité.**

**Le paiement** des PC Familles mensuel aura lieu vendredi 20 mars 2020. Le paiement des prestations AVS est garanti et assuré.

**Si vous avez perdu tout partie de votre salaire** en conséquence du Coronavirus, veuillez d'abord consulter la page internet du [service de l'emploi](#) afin de **ne pas surcharger les centrales téléphoniques des administrations.**

Nous vous demandons de **ne pas contacter le CSR si vous avez suffisamment de ressources** pour vivre durant le mois d'avril. Les personnes sans ressources (ou diminution importante de celles-ci) seront considérées en premier. Si votre perte de revenus impacte vos revenus d'avril pour vivre en mai, veuillez attendre le mois d'avril pour contacter le CSR.

Si **vous souhaitez déposer une demande**, merci d'en faire la demande formelle par mail ou courrier en précisant l'objet de votre demande ainsi que vos coordonnées complètes. Il y sera donné suite dès que possible et priorité sera donnée aux demandes impératives.

**Si vous avez rendez-vous à l'agence**, nous avons tenté de vous contacter pour reporter notre entretien. Nous vous rappellerons dès que possible pour fixer une nouvelle date.

Vous pouvez également nous envoyer un mail à [aas.yverdon@vd.ch](mailto:aas.yverdon@vd.ch)

Nous vous remercions d'avance de votre patience et votre compréhension face à cette situation exceptionnelle.

Votre agence d'assurances sociales.